

CAPD du 20 janvier 2017

Liste d'aptitude directeur d'école :

- Demandes d'inscription : **62 (47 devant passer l'entretien et 15 dispensés d'entretien)**
- Inscriptions sur liste d'aptitude : **44** (29 candidats sur entretien + 15 candidats dispensés d'entretien)
- Avis défavorables suite à la commission donc non retenus : **17**
- Absents à l'entretien : **1**

Tous les collègues nous ayant laissé leurs coordonnées ont été prévenus nominativement.

Cette année le nombre d'avis défavorables a été particulièrement important. C'est une remarque que nous avons faite à l'administration.

L'administration justifie ce nombre de refus par un manque de préparation ou une précocité des demandes. Pourtant, cette année, un stage de formation continue avait été proposé pour préparer un entretien professionnel, mais il a été annulé faute de participants. Pour l'année prochaine, une réunion d'information sur les attendus lors de cet entretien pourrait être proposée. L'administration réfléchit aux modalités de sa mise en œuvre.

Mouvement interdépartemental rentrée 2017 :

Le SE-Unsa a vérifié les barèmes de tous les collègues qui nous ont fait remonter leur demande. Chacun a été prévenu par téléphone ou par mail.

Les réponses sont attendues aux environs du 6 mars. Il est conseillé aux collègues de contacter la section syndicale du ou des départements demandés afin de préparer au mieux le mouvement en cas de réponse positive.

Questions à l'administration :

Inspections : En vue des nouvelles modalités d'inspection applicables au 1^{er} septembre 2017, le SE-Unsa est intervenu pour demander où en était l'administration par rapport aux inspections des collègues. En effet, dans un courrier du Ministère au DASEN, il a été demandé que soient inspectés en priorité les personnels au 6^{ème} et 8^{ème} échelon qui pourraient bénéficier l'année prochaine d'un avancement plus rapide (boost de carrière). Voir le courrier du Ministère.

L'administration a fait le recensement des enseignants inspectables et il semble qu'il y ait peu de retards en Savoie dans le premier degré.

Attention, si vous êtes au 6^{ème} échelon ou au 8^{ème} et que vous êtes en retard d'inspection, n'hésitez pas à prendre contact avec le SE-Unsa Savoie. Nous prendrons le temps de regarder s'il est intéressant pour vous d'être inspecté...

Section de Savoie

Pour les T2, un accompagnement sera mis en place à partir de septembre 2017, en attendant il n'y a pas de modification dans le protocole d'inspection.

Frais de déplacement RASED et personnels itinérants : le SE-Unsa était largement intervenu lors de la dernière CAPD au sujet des frais de déplacement des collègues. Nous avons rappelé qu'il n'était pas acceptable que des collègues soient obligés de supporter leurs frais de déplacement pour aller travailler... Nous avons aussi rappelé que l'interprétation faite par l'administration sur les notions de communes limitrophes était insatisfaisante. La secrétaire générale ne nous a toujours pas donné de réponse précise... à suivre...

Les remboursements des frais de déplacements des stagiaires CAPASH, qui n'ont pas été versés depuis octobre, devraient être effectués sous peu, un crédit supplémentaire ayant été débloqué en janvier.

Devenir des écoles du Haut Mâché : les élus du personnel ont de nouveau interrogé l'IA sur le devenir des écoles du Haut Mâché. D'après l'IEN qui aurait pris contact avec le secteur éducation, la ville de Chambéry abandonnerait pour le moment le déménagement de l'école. Il n'y aurait pas de fermeture de classe envisagée. A suivre...

Situation du remplacement : les élus du personnel ont demandé un état des lieux du remplacement. D'après l'administration, seul Chambéry IV connaît des tensions et demande aux autres circonscriptions de leur prêter des personnels. Il n'est pas question de faire appel à des contractuels puisque la Savoie a encore des surnombres. Pensez à nous faire remonter vos difficultés de remplacement.

Le protocole de suivi et d'alerte des stagiaires :

L'IA DASEN Adjointe a rappelé que les stagiaires sont informés du protocole de suivi et d'éventuelles alertes permettant un accompagnement lorsqu'ils rencontrent des difficultés. Il y a plusieurs niveaux d'alerte de 1 à 3. Tous les collègues stagiaires sont informés. N'hésitez pas si vous avez des questions...

Ordre de mission et frais de déplacement : le SE-Unsa a demandé qu'un ordre de mission soit édité chaque fois qu'un enseignant est amené à se déplacer hors de son école afin d'être remboursé et couvert, ce qui n'est pas toujours le cas pour le moment (exemple : liaison école / collège, participation à une ESS). Pensez aussi à nous faire remonter les difficultés. Par exemple pour la liaison école/collège, les pratiques sont disparates selon les circonscriptions. Il devrait y avoir un conseil d'IEN pour harmoniser les pratiques et permettre l'édition des ordres de mission. A suivre...

La circulaire temps partiel devrait paraître avant les vacances d'hiver et peut-être fin janvier. La CAPD aura lieu fin mars, le calendrier va donc être serré. Le SE-Unsa demande que la circulaire sorte le plus rapidement possible pour laisser du temps aux collègues. Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons des éléments.

Section de Savoie

Dotation 1^{er} degré / Convention ruralité :

Lors de la dotation 1^{er} degré au comité technique académique, la Savoie a obtenu 1 poste supplémentaire et 5 postes liés à des conventions ruralités.

La nouvelle loi de la modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, [article 15](#) (votée le 21 décembre 2016), introduit que les effectifs scolaires liés à la population des saisonniers doivent être pris en compte dans les effectifs des départements par les recteurs pour l'attribution des moyens du 1^{er} degré. Ceci est une avancée majeure pour notre département qui compte plus de 300 élèves saisonniers qui n'étaient jusqu'à présent pas comptabilisés pour la dotation. C'était une demande forte du SE-Unsa. Cette loi n'a cependant pas pu être mise en œuvre lors des dotations du mois de janvier et ne prendra donc effet que l'année prochaine.

Convention ruralité :

Depuis déjà quelques temps, le Ministère veut favoriser la scolarisation dans les territoires ruraux et montagnards. Ceci se fait déjà dans d'autres départements où le Ministère accorde un certain nombre de postes dans le cadre de conventions pouvant être signées entre le recteur et les associations de maires, les élus locaux. Ce conventionnement est donc un contrat entre l'Education Nationale, la préfecture et les collectivités locales visant à préserver malgré la baisse démographique les dotations ministérielles. Ce conventionnement, non obligatoire pour les communes qui ne le souhaitent pas, pourrait fléchir un certain nombre de moyens pour des initiatives visant à maintenir le service public dans les zones rurales ou permettant l'innovation pédagogique.

La Savoie vient donc d'être dotée de 5 postes dans ce cadre. C'est aussi ce que l'IA nous a présenté lors de la CAPD, nous expliquant que dans un premier temps, il souhaitait se servir de ces postes pour faire fonctionner les classes saisonnières. Ensuite, il entend travailler avec les élus pour élaborer un schéma prospectif de l'évolution de la population scolaire sur leur territoire, pour réfléchir à mutualiser les moyens (formation de RPI, mise à disposition de locaux), pour le développement du numérique.

L'IA DASEN a rencontré et continue de rencontrer les associations de maires et le préfet pour la signature d'une convention.

Le SE-UNSA 73 est et restera très vigilant sur ce type d'expérimentation. Nous n'étions pas demandeurs de cela. Cependant si cela peut permettre d'obtenir plus de postes, il est difficile de les refuser tout en demandant chaque année des moyens supplémentaires. Il faut et faudra donc poser des gardes fous pour que l'Education Nationale reste maître d'œuvre.

Pour cela, nous voulons insister sur plusieurs points :

- **Le SE UNSA rappelle son attachement aux instances officielles qui traitent de la carte scolaire :** CTSD et CDEN. Pour nous, la présence d'une convention ne doit pas se substituer aux instances officielles actant les mesures d'ouvertures et de fermetures dans le département.
- **Ce type d'expérimentation ne peut se faire que si elle apporte des postes supplémentaires.** Cela doit représenter un plus pour notre département. Cette convention

Section de Savoie

doit sanctuariser un nombre de postes défini quels que soient les revirements politiques qui pourraient intervenir.

- **Rien ne doit se faire sans les enseignants. Pour nous, il ne doit pas y avoir de modèle unique. Les enseignants doivent être consultés et pouvoir intervenir dans les projets possibles.** C'est ce que nous rappellerons à l'IA et au Préfet lors du CDEN du 14 février. Si le SE-UNSA assumera sa place dans toutes les instances, il demande que **les conseils d'école soient consultés en amont dans la construction d'éventuels projets.** Le SE UNSA ne veut pas imposer une vision commune à tous les enseignants. Certains collègues de petites structures nous confient se sentir isolés et peuvent envisager des fusions ou concentration de RPI, d'autres en revanche y trouvent leur compte. Il ne doit donc pas y avoir de réponse toute faite.

Convention ou pas, la seule chose qui guide nos actions est l'amélioration des conditions d'enseignements et les conditions de travail de nos collègues.

Le SE UNSA 73 est attaché au maillage du territoire et au maintien d'un service de qualité sur l'ensemble du département. C'est pourquoi, dans les bassins où cela semble pertinent et où les collègues y voient un intérêt, nous pensons que la discussion mérite d'être ouverte. Certaines zones se dépeuplent inexorablement. La désertification de territoires entiers mérite un autre débat que des slogans simplistes. Le SE-UNSA 73 entend donc faire des propositions pour que l'équilibre soit trouvé entre maillage du territoire et équité.

On peut toujours demander démagogiquement des postes supplémentaires au ministère, mais que faire lorsque la dotation n'est au final que de quelques postes ?
Se voiler la face ? Regarder fermer toutes les écoles rurales et de montagne fragiles ?
Masser plus de 30 élèves par classe dans les zones urbaines ?

Le SE-UNSA 73 exige les moyens de fonctionner. Être force de proposition c'est aussi un moyen de ne pas subir. Les enseignants du terrain ont des choses à dire.

Sur cette convention, nous serons donc vigilants et nous nous opposerons à tout projet qui irait contre les décisions des conseils d'écoles (où les enseignants sont d'ailleurs majoritaires).